

**PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

- VLSARF n° 00030*
- VU la Constitution ;
- VU le décret n° 2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n°2016-003/PRES/PM du 12 janvier 2016 portant composition du Gouvernement ;
- VU la loi 034-98/AN du 18 mai 1998 portant loi hospitalière ;
- VU la loi n°010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics ;
- VU le décret n°2014-615/PRES/PM/MEF/MS du 24 juillet 2014 portant statut général des Etablissements publics de santé (EPS) ;
- VU le décret n° 2016-006/PRES/PM/SGG-CM du 08 février 2016 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2016-753/PRES/PM/MS du 16 août 2016 portant organisation du Ministère de la Santé ;
- VU le décret n°2016-0009/PRES/PM/MS/MINEFID du 23 janvier 2017 ;
portant nomination d'un administrateur du conseil d'administration de l'Office de santé des travailleurs ;
- Sur** rapport du Ministre de la Santé ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 décembre 2016 ;
- 27/01/2017*

DECRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Harouna KADIO, Mle 130 478 K, Magistrat est nommé Président du Conseil d'administration de l'Office de santé des travailleurs pour un premier mandat de trois (03) ans.

ARTICLE 2 : Le Ministre de la Santé et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 01 fevrier 2017




Roch Marc Christian KABORE

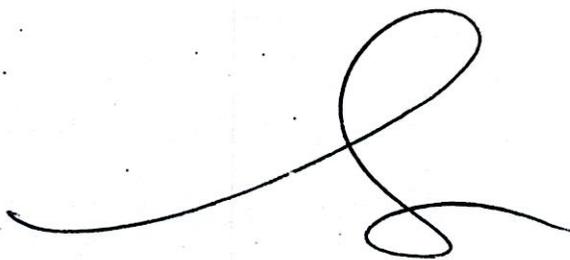
Le Premier Ministre



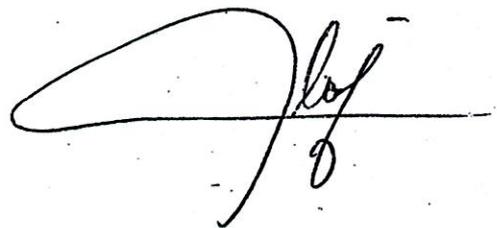
Paul Kaba THIEBA

Le Ministre de l'Economie, des Finances
et du Développement

Le Ministre de la Santé



Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI



Smaila OUEDRAOGO